



Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2020

Projet de délibération n°5

Date de convocation
07.12.2020

Date d'affichage
09.12.2020

Nombre de
Membres

en exercice : 17

présents : 10

votants : 11

Objet : TARIF 2021 - service des Aides à Domicile

L'an deux mille vingt, le 17 décembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD- Vice-Président, à 18h30.

Présents : M. P. SEDARD – Mme M. GEORGET – Mme M. GOTIN
– M. E. ALAMAMY — Mme A. ADJELI – Mme E. NOËL
– Mme M-L PINGARD – M. P. CHAREIL – Mme G. BADJI-DIENG
– M. F. AUZANNEAU

Absent représenté : M. GEOFFROY G. par M. P. SEDARD –

Absents excusés . – M. Y. LERAY. – M. C. GHIS. – M. D. ROUSSAUX – Mme C. FOURIS –Mme L. GALLET – Mme R. COCHET

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9,

CONSIDERANT la décision des élus du CCAS d'augmenter progressivement les tarifs des heures d'aide à domicile à destination des personnes ne relevant d'aucune aide de la part de leur caisse de retraite,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le tarif de ces prestations pour 2021,

CONSIDERANT que la tarification des services est actualisée chaque début d'année civile,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une augmentation d'environ 2,5 % sur les tarifs d'aide à domicile du 01 Janvier 2021 ainsi qu'il suit :

QUOTIENTS (base feuille imposition N – 2)	2020	2021
PERSONNE SEULE		
Jusque 825 €	2,45	2,50
de 826 à 884 €	3,50	3,60
de 885 à 998 €	5,25	5,35
de 999 à 1 171 €	6,75	6,9
de 1 172 à 1 225 €	8,95	9,15
de 1 226 à 1 366 €	12,90	13,20
de 1 367 à 1 563 €	16,40	16,80
de 1 564 à 2 000 €	17,75	18,20
de 2 001 à 2 400 €	19,65	20,15
+ de 2 401 €	23,35	23,45

QUOTIENTS (base feuille imposition N – 2)	2020	2021
MENAGE		
Jusque 1 435 €	2,45	2,50
de 1 436 à 1 532 €	3,50	3,60
de 1 533 à 1 677 €	5,25	5,35
de 1 678 à 1 883 €	6,75	6,9
de 1 884 à 1 953 €	8,95	9,15
de 1 954 à 2 087 €	12,90	13,20
de 2 088 à 2 345 €	16,40	16,80
de 2 346 à 2 500 €	17,75	18,20
de 2 501 à 3 000 €	19,65	20,15
+ de 3 000 €	23,35	23,45

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2020




Le Président du CCAS
Guy GEOFFROY

Pour : 11
Contre : 00
Abstentions : 00

Transmise en préfecture le : 23/12/2020
Exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Combs-la-Ville.